

Présentation du médiateur prévention violence scolaire

3 missions :

- 1. Gestion des situations complexes scolaires.**
- 2. Prévention et lutte contre le harcèlement scolaire.**
- 3. Participation aux journées départementales de formations, d'animations et aux groupes de travaux.**



Gestion des situations complexes en classe

Son intervention se justifie quand un grand nombre d'actions et de remédiations ont été mises en place et semblent ne pas avoir produit les résultats attendus.

→ Le directeur d'école peut demander l'intervention du médiateur à l'IEN de circonscription en complétant la saisine départementale MPVS.

Celle-ci se trouve sur le site de la DSDEN 89, section « directeurs », onglet « relationnel ».

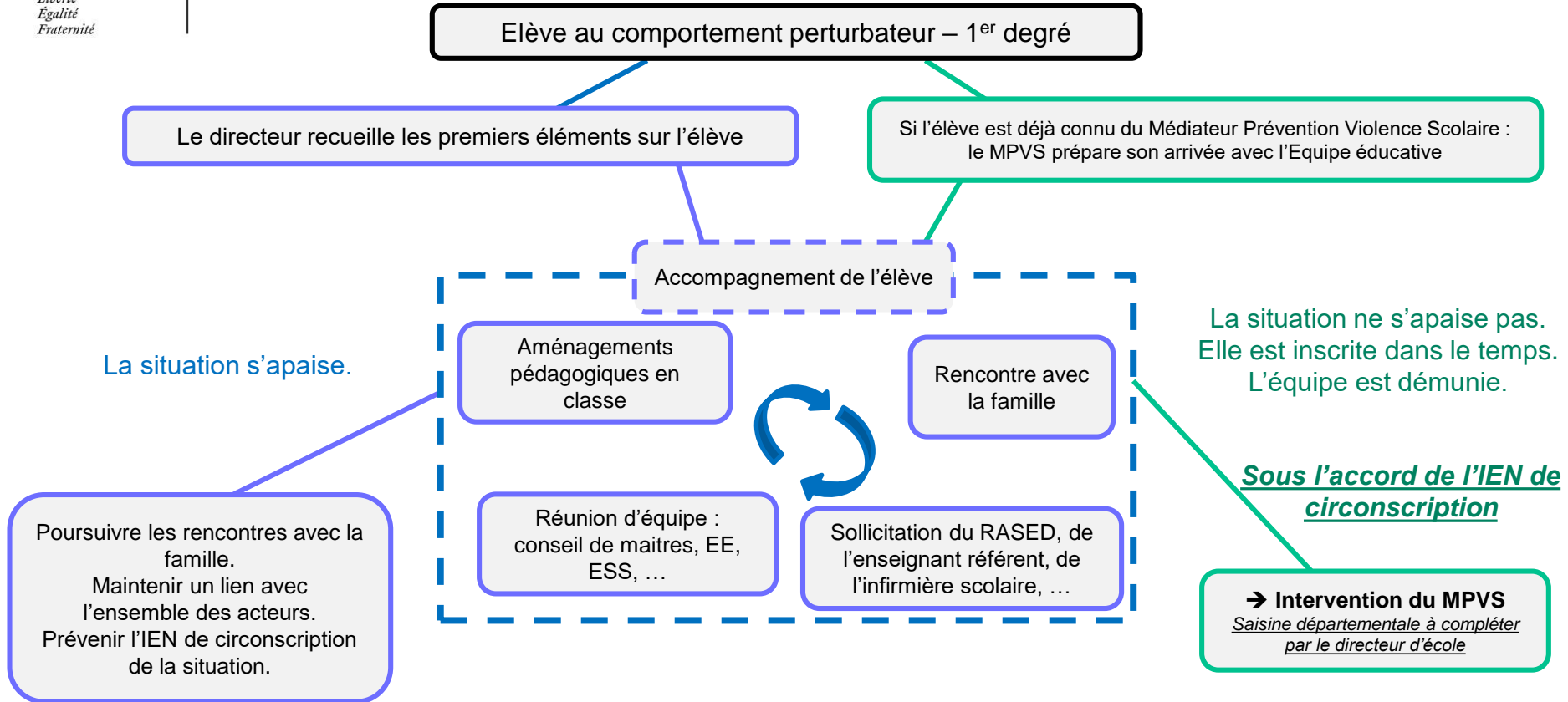
<http://dsden89.ac-dijon.fr/directeurs/>

Harcèlement scolaire

Son intervention se justifie quand un directeur d'école souhaite suspendre la scolarité d'un élève dont le comportement répété et intentionnel fait peser un risque sur la santé ou la sécurité d'un autre élève.

→ Le médiateur est interpellé par le directeur ou l'IEN de circonscription. Il est présent lors de l'équipe éducative ou de la réunion abordant ce sujet.

Présentation du médiateur prévention violence scolaire



Présentation du médiateur prévention violence scolaire

Personne ressource

- Intervient dans le département et pour le 1^{er} degré.
- Détient une connaissance pratique et théorique de la violence scolaire.
- Permet une écoute distante et respectueuse de l'ensemble des partenaires de la problématique.
- Démonstre une éthique et une neutralité importante. Il ne juge personne et intervient sur demande de l'équipe enseignante.

Circonscription

- Agit sous la supervision de M. Aladenise (IEN Sens2).
- Travaille étroitement avec les services de l'ASH.
- Fait état de la situation à l'IEN de circonscription.
- Permet une articulation pertinente des ressources de circonscription ou départementales.

Situation

- Permet une analyse objective et détaillée.
- Est force de proposition pour trouver une solution permettant un apaisement ou une sortie du conflit.

Elève

- Observe l'élève en classe et dans l'école, si possible plusieurs fois.

Ecole

- Participe aux conseils d'école, aux EE et ESS des situations de crise.
- Fait le lien entre les écoles : orientations, déménagements, changement de cycle,...
- Assure le suivi et l'évolution de la situation.
- Fait également le lien avec le périscolaire, dans le cas d'une situation qui impacte l'école.

Le Médiateur Prévention Violence Scolaire MPVS

Partenaires

- Facilite le rapprochement des partenaires (ASE, CMP...) pour répondre à la situation d'urgence et impulser et construire une communication pérenne.

Famille

- Etablit ou rétablit le lien avec l'école.
- Veille à leur implication dans les procédures et démarches proposées.